



SAS CILIAOS
73 rue Aristide Briand
44 400 REZE
Tél. : 02 40 84 33 32

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Commune de JANS

Route du plessis

Lotissement

"Hameau des Nénuphars II"

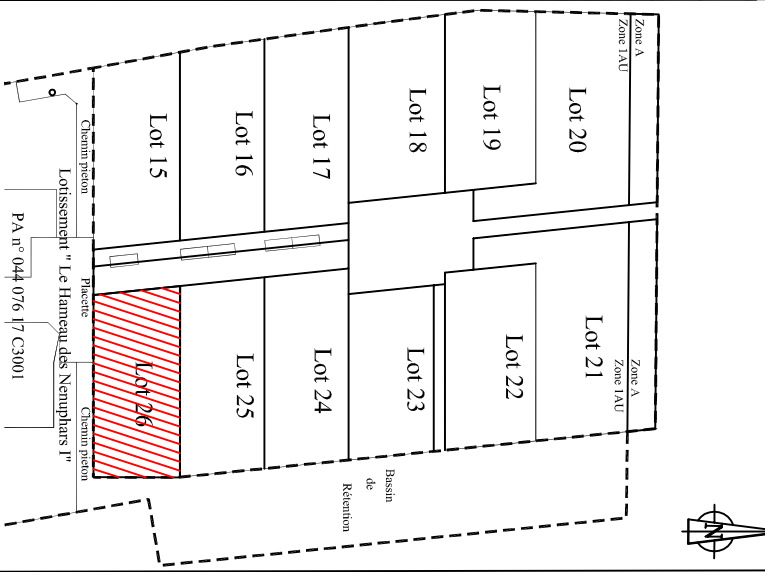
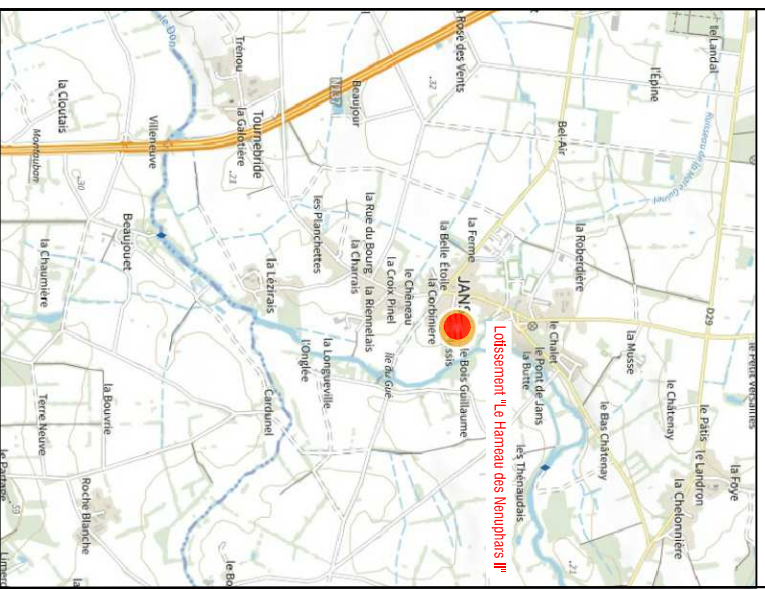
PA 44076 21 C 3001 - Arrêté du 20/12/2021

PLAN DE VENTE DEFINITIF

Lot N°26

PLAN DE SITUATION

PLAN MASSE



Date	Indice	Nature des modifications
28/01/2022	a	Plan de vente Provisoire
05/07/2022	b	Plan de vente définitif

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OCE N° 2008200010

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Bûchers 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@bog-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la Gare
44280 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@bog-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cedex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@bog-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châliapiers
Parc de la Céléstie BP 22
44180 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 80 27
pontchateau@bog-geometre-expert.fr

NORT SUR ERDRE
20 rue Aristide Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 83 19 48
nort-sur-erdre@bog-geometre-expert.fr

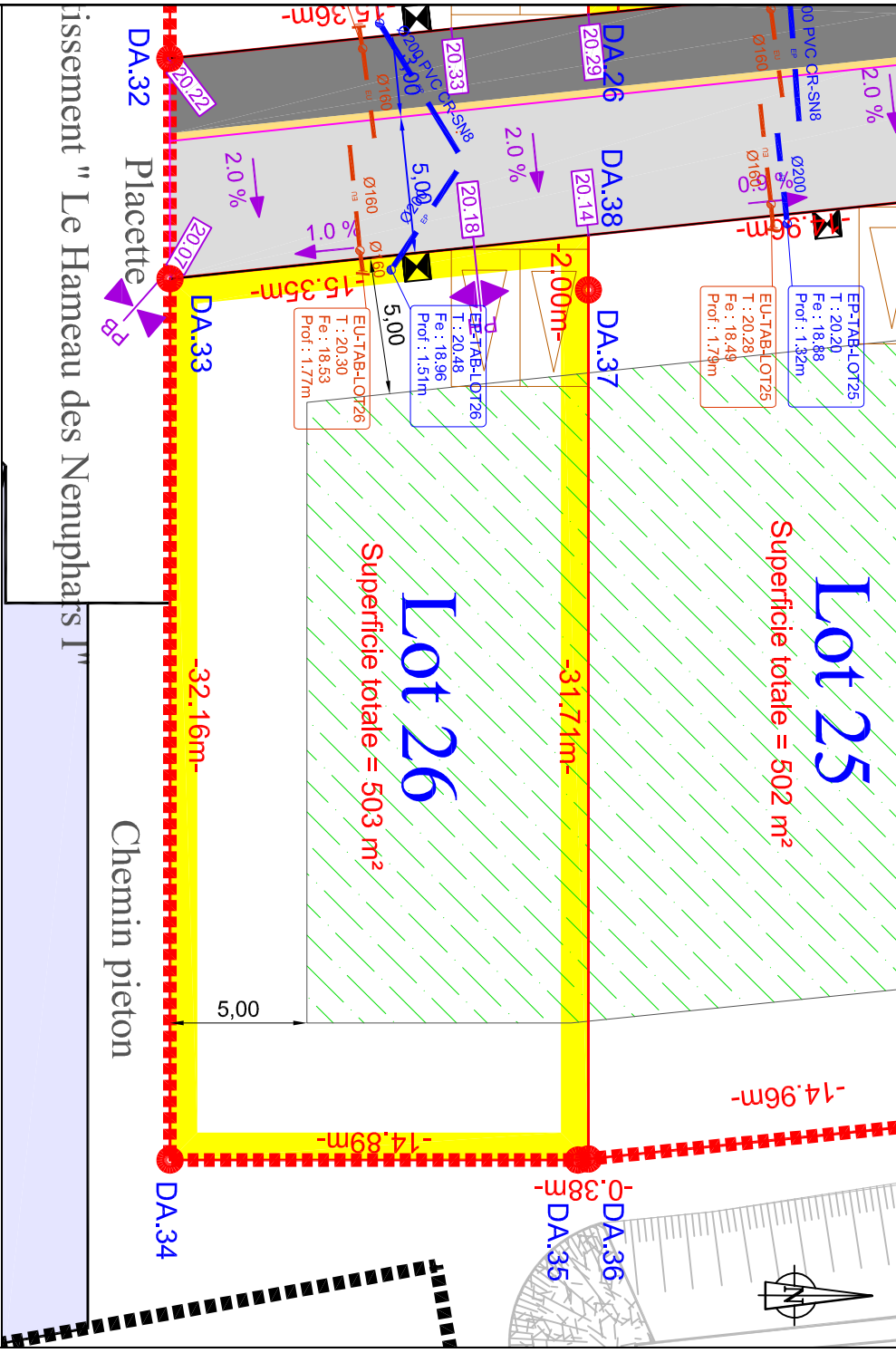
FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
DÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL



Date	Indice	Nature des modifications
28/01/2022	a	Plan de vente Provisoire
05/07/2022	b	Plan de vente définitif

Commune de JANS - PLAN DE VENTE DEFINITIF **Lot N°26**
Section : YC N° : 387
Servitudes : Non
Surface plancher : 200 m²

Impasse des nénuphars
Superficie totale : 503 m²
Superficie constructible dans périmètre lotissement : 503 m²
Superficie non constructible hors périmètre lotissement : 0 m²



Légende	
	Enrobé noir Voirie
	Enrobé noir Trottoirs
	Espaces verts (engazonnés)
	Marquage au sol blanc
	Place de parking VI
	Lignage en résine gravillonnée ou autres matériaux
	Candélabres
	Cotes du terrain naturel avant travaux relevés le 14/01/21
	Cotes et pentes du projet voirie
	Bornes
	Périmètre du lot
	Accès véhiculaire interdit
	Regard de branchement : Eaux Pluviales, Eaux Usées
	Branchements réseaux souples : Eau potable, Electricité, Télécom
	Zone A - Zone Agricole, non constructible (hors périmètre lotissement)
	Zone d'implantation de la construction principale
	Zone non aedificandi - Servitude de passage (Réseau EU - Ø200)
	Zone remblayé par de la terre végétale issue du site dû au niveau des dils hautes eaux du bassin = 18.59 m

Tableau de coordonnées au verso	
	Entrée de lot conseillée de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5m ^x 5m minimum)
	Entrée de lot imposée de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5m x 5m minimum)
	Lots définis dans le PA " Le Hameau des Nénuphars I "
	Périmètre du lotissement - Le Hameau des Nénuphars II
	Périmètre du lotissement - Le Hameau des Nénuphars I (PA 044 076 17 C3001 Accordé le 08/01/2018)

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points alignementiques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.



Nivellement système NGF-IGN69 - Rattachement TERIA
Coordonnées système L93-CG47 - Rattachement TERIA

Echelle : 1/250e
Dossier n°B7340

TABLEAU DES COORDONNEES DU PERIMETRE lot 26

SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.36	1353501,08	6278969,36	31,71
DA.37	1353469,37	6278969,36	2,00
DA.38	1353467,37	6278969,36	15,35
DA.33	1353468,97	6278954,09	32,16
DA.34	1353501,12	6278954,09	14,89
DA.35	1353501,12	6278968,99	0,38
DA.36	1353501,08	6278969,36	

Superficie : 503 m²